



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Vidéotron ltée annonce une offre publique d'achat en espèces visant ses billets de premier rang 6⁷/₈ % échéant le 15 janvier 2014

Montréal, le 29 février 2012 - Vidéotron ltée (« **Vidéotron** ») a annoncé aujourd'hui le lancement d'une offre publique d'achat en espèces (l'« **offre publique d'achat** ») visant l'achat de la totalité des billets de premier rang 6⁷/₈ % échéant le 15 janvier 2014 de Vidéotron (CUSIP 92658TAG3) (les « **billets** »). L'offre publique d'achat est présentée aux termes d'une offre d'achat datée du 29 février 2012 et de la lettre d'envoi connexe.

Selon les modalités et sous réserve des conditions décrites dans l'offre d'achat et la lettre d'envoi, Vidéotron offre d'acheter la totalité des billets contre une somme en espèces. Les dépôts de billets pourront être révoqués en tout temps au plus tard à 17 h, heure de New York, le 13 mars 2012, à moins que la période applicable ne soit prolongée ou ne prenne fin plus tôt (cette date et cette heure, telles qu'elles peuvent être prolongées ou devancées, étant appelées la « **date de révocation** »), mais ils ne pourront être révoqués par la suite. L'offre publique d'achat expirera à 00 h 01, heure de New York, le 28 mars 2012, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée plus tôt (cette date et cette heure, telles qu'elles peuvent être prolongées ou devancées, étant appelées la « **date d'expiration** »).

La contrepartie qui sera versée pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,00 \$ US de billets validement déposés et acceptés aux fins d'achat dans le cadre de l'offre publique d'achat s'établira à 1 000,00 \$ US (la « **contrepartie versée dans le cadre de l'offre publique d'achat** »), sous réserve des modalités et des conditions de l'offre publique d'achat. Les porteurs des billets qui sont validement déposés au plus tard à 17 h, heure de New York, le 13 mars 2012, à moins que la période applicable ne soit prolongée ou ne prenne fin plus tôt (cette date et cette heure, telles qu'elles peuvent être prolongées ou devancées, étant appelées la « **date de participation anticipée** »), sous réserve des modalités et des conditions de l'offre publique d'achat, recevront la contrepartie versée dans le cadre de l'offre publique d'achat majorée de 1,25 \$ US (le « **montant de participation anticipée** ») pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,00 \$ US de billets achetés dans le cadre de l'offre publique d'achat. Les porteurs des billets déposés après la date de participation anticipée, mais au plus tard à la date d'expiration, recevront, sous réserve des modalités et des conditions de l'offre publique d'achat, la contrepartie versée dans le cadre de l'offre publique d'achat et non le montant de participation anticipée pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,00 \$ US de billets achetés en réponse à l'offre publique d'achat. En outre, tous les porteurs des billets acceptés aux fins d'achat dans le cadre de l'offre publique d'achat recevront également les intérêts courus et impayés sur ces billets achetés depuis la dernière date de versement des intérêts jusqu'à la date de versement, exclusivement.

L'offre publique d'achat n'est pas conditionnelle au dépôt d'un nombre minimal de billets. Cependant, l'obligation de Vidéotron d'accepter aux fins d'achat et de régler des billets aux termes de l'offre publique d'achat est assujettie au respect de nombreuses conditions, ou à la renonciation à celles-ci, y compris la réalisation, par Vidéotron, d'une opération de financement au plus tard à la date d'expiration, selon des modalités jugées raisonnablement satisfaisantes par Vidéotron, dans le cadre de laquelle Vidéotron recevra un produit brut global d'au moins 500 M\$ US (ou une somme équivalente dans une autre devise), à l'exclusion des frais, des dépenses et des escomptes. L'offre publique d'achat peut

être modifiée, prolongée ou retirée. Après la réalisation de l'offre publique d'achat, les billets qui ont été achetés en réponse à celle-ci seront retirés et annulés, et ils ne constitueront plus des obligations en circulation.

Si les conditions de l'offre publique d'achat sont respectées, Vidéotron prévoit qu'elle acceptera aux fins d'achat et réglera les billets validement déposés et dont le dépôt n'a pas été révoqué dans le cadre de l'offre publique d'achat au plus tard à la date de participation anticipée dans les deux jours ouvrables suivant la date de participation anticipée (la « **date d'acceptation anticipée** »), et qu'elle acceptera aux fins d'achat et réglera les billets validement déposés après la date de participation anticipée, mais avant la date d'expiration, dans les deux jours ouvrables suivant la date d'expiration.

Ni Vidéotron ou son conseil d'administration, ni le courtier-gérant ou l'agent d'information et agent de dépôt, ni le fiduciaire des billets ne font de recommandation selon laquelle les porteurs devraient déposer ou s'abstenir de déposer la totalité ou une partie du montant en capital de leurs billets, et personne n'a été autorisé, par nous ou l'un d'entre eux, à formuler une telle recommandation. Les porteurs doivent prendre leur propre décision à savoir s'ils déposent ou non leurs billets et s'ils décident de les déposer, le montant du capital de leurs billets qu'ils déposeront.

La totalité des billets sont détenus sous forme d'inscription en compte par l'intermédiaire de The Depository Trust Company. Si vous détenez des billets par l'intermédiaire d'un courtier, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire ou prête-nom (l'« **intermédiaire**»), vous devez communiquer avec celui-ci si vous désirez déposer vos billets en réponse à l'offre publique d'achat. Vous devriez vérifier auprès de l'intermédiaire pour savoir si des frais vous seront facturés par ce dernier pour effectuer le dépôt de vos billets en votre nom. Vous devriez également confirmer avec l'intermédiaire les délais que vous devez respecter pour fournir vos directives de dépôt, puisque les délais applicables fixés par celui-ci seront plus tôt que les délais fixés dans les présentes.

Vidéotron a retenu les services de BofA Merrill Lynch pour agir à titre de courtier-gérant, et ceux de Global Bondholder Services Corporation, pour agir à titre d'agent d'information et agent de dépôt, dans le cadre de l'offre publique d'achat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités de l'offre publique d'achat, veuillez communiquer avec BofA Merrill Lynch au numéro 888 292-0070 (sans frais) ou au 646 855-3401 (appels à frais virés). Pour obtenir un exemplaire de l'offre d'achat et de la lettre d'envoi se rapportant aux billets et pour poser des questions au sujet du dépôt des billets, vous pouvez communiquer avec Global Bondholder Services Corporation au numéro 866 470-4300 (sans frais) ou au 212 430-3774 (appels à frais virés).

La présente annonce ne constitue pas une offre d'acheter ni la sollicitation d'une offre de vendre des titres dans un territoire donné ou dans des circonstances dans lesquelles une telle offre ou sollicitation serait illégale. Dans les territoires où les lois sur les valeurs mobilières exigent que l'offre publique d'achat soit faite par un courtier inscrit, l'offre publique d'achat sera réputée avoir été faite par le courtier-gérant ou par un ou plusieurs courtiers inscrits en vertu des lois de ces territoires. Les titres mentionnés aux présentes n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 (la « Loi de 1933 ») ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables, et les titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense d'inscription applicable. Les titres mentionnés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre et vente des titres au Canada sera effectuée sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus et des exigences d'inscription des courtiers prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières.

À propos de Vidéotron

Vidéotron, filiale à part entière de Quebecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive illico et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 décembre 2011, Vidéotron comptait 1 861 477 clients à son service de télédistribution, dont 1 400 814 clients à la télé numérique. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 332 551 clients à ses services par modem câble au 31 décembre 2011. À cette date, Vidéotron avait activé 290 578 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie par câble à 1 205 272 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une septième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, décerné par le journal *Les Affaires*, selon un sondage Léger Marketing.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte de l'« *information prospective* » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques figurant dans le présent communiqué de presse, y compris les énoncés portant sur notre secteur ainsi que sur nos perspectives, nos plans, notre situation financière et notre stratégie d'affaires, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à propos du secteur dans lequel nous exerçons des activités ainsi que sur les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, de nos perspectives, de notre situation financière et de notre stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont reconnaissables à l'utilisation du conditionnel ou du futur, d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « continuer », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « tenter », ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyions que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires prévue, les tendances anticipées dans notre secteur et notre capacité à continuer de contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune garantie que ces estimations et attentes s'avèreront exactes. Les résultats réels peuvent, et souvent vont, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être importantes. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : l'état général des conditions économiques, financières ou du marché; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités, y compris la concurrence provenant de moyens alternatifs de transmission de programmes et de contenus; les nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des clients envers notre gamme de produits; des dépenses en capital plus élevées ou imprévues requises pour assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité à obtenir des capitaux supplémentaires pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos activités, à exécuter nos stratégies d'exploitation et à gérer notre croissance et expansion; des interruptions du réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet et les services de téléphonie et notre capacité à protéger ces services du piratage; des conflits de travail ou des grèves; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos activités; des changements dans les lois et règlements ou dans leur interprétation qui pourraient entraîner, entre autres choses, la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; l'endettement important de notre entreprise, le resserrement des marchés du crédit et les restrictions à l'égard de notre entreprise imposées par les modalités rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui affectent une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. Veuillez noter que la liste d'énoncés de mise en garde ci-dessus n'est pas

exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la rubrique « *Item 3. Key Information – Risk Factors* » du rapport annuel sur formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2010, ainsi que les énoncés figurant ailleurs dans celui-ci, pour obtenir plus de détails sur ces facteurs ainsi que sur d'autres facteurs. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date du présent communiqué de presse. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Jean-François Pruneau

Vice-président

Vidéotron

Téléphone : 514 380-4144

Contact médias seulement

Élodie Girardin-Lajoie

Relationniste

Communications corporatives

Vidéotron

Téléphone : 514 380-7772